

Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 6 mai 2019
--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Vincent Dupont	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Jean-Gabriel Contamin	
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD			X
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE		Jean-Gabriel Contamin	
Mme Anne-Cécile DOUILLET		Thomas Alam	
Mme Christine LE CLAINCHE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU		Frédérique Le Doujet-Thomas	
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE		Aymeric Potteau	

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE		Jean-Christophe Dériau	
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
M. Sullyman BOUDERBA			X
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT			X
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Elodie CLOEZ	X		
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Arman GHOLAMI			X
M. Matthew LOMBARD		Gersende Coiffard	
Mme Camille NOURY	X		
Mme Elise SPICHT	X		
M. Thomas TRIQUET		Charlie Beaugrand	
M. Ludovick VIRASSAMY		Elise Margat	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs			X
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Monsieur le Doyen accueille Monsieur Vincent Domagala, assistant en gestion RH des personnels BIATSS, recruté récemment et qui représente Monsieur Louche, empêché par une réunion au siège de l'Université portant sur la cartographie générale des emplois des personnels administratifs et techniques.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 19 novembre 2018

Elle est obtenue à l'unanimité, moins quatre " ne prend pas part au vote".

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 18 mars 2019

Suite à des demandes de rectification et d'ajout, Monsieur le Doyen rappelle que le compte rendu des séances du Conseil ne peut retranscrire les échanges dans leur totale amplitude, qu'une synthèse doit être pratiquée et qu'il est convenu que l'envoi préalable du projet de compte rendu permet de modifier ce projet.

La proposition de modification portée par Messieurs Voinot et Potteau est entérinée et le compte rendu ainsi amendé est accepté à l'unanimité, moins un "ne prend pas part au vote".

Débat et vote sur la maquette du master "Droit du sport"

A l'instigation de Monsieur Le Bescond de Coatpont, responsable du master, il est proposé que 50 heures supplémentaires de face à face pédagogique par étudiant soient adjointes dans la maquette de la deuxième année du master "Droit du sport", dans la mention "Droit des affaires". Cet ajout doit permettre de formaliser certaines séquences de formation déjà proposées (Recherche d'emploi et stage par exemple) et d'atteindre les volumes de formation nécessaires à l'ouverture de ce master à la voie de l'apprentissage. Cette augmentation des volumes de plusieurs unités d'enseignement générera un coût financier correspondant à 32 heures de cours magistraux et à 21 heures de TD, l'atelier "recherche d'emploi et stage" se faisant par demi-cohorte, soit deux groupes au total.

L'accueil dès septembre prochain d'étudiants en apprentissage laisse augurer de ressources supplémentaires à travers des financements extérieurs de cette voie de formation.

La nouvelle maquette proposée est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote sur la maquette du diplôme universitaire "Droit rural et agro-alimentaire"

Le diplôme universitaire "Droit rural" n'est plus enseigné depuis quelques années, du fait d'un manque de candidats rendant impossible l'équilibre budgétaire de ce DU. Monsieur le Professeur Nicolas Dissaux souhaite proposer une offre de formation actualisée et enrichie aux problématiques actuelles, afin d'éveiller l'intérêt et de mieux répondre aux attentes en formation approfondie dans un domaine qui est à la croisée de plusieurs branches du droit mais aussi des activités agro-alimentaires et d'aménagement du territoire.

Pour aborder des dossiers transversaux relevant du droit rural, il apparaît essentiel que les étudiants s'ouvrent à une formation en droit animalier, droit patrimonial de la famille, droit de l'urbanisme, droit social, en aménagement de l'espace rural et aux contrats dans l'agro-alimentaire.... Cette ouverture se traduit par une refonte de la maquette et par une nouvelle appellation pour ce DU, "Droit rural et agro-alimentaire".

Un TD de méthodologie est aussi proposé ; il doit permettre aux étudiants de se préparer à la réalisation de leur mémoire. L'évaluation finale repose sur ce mémoire et sur une épreuve écrite transversale à l'ensemble des matières, d'une durée de trois heures, sans pondération entre ces deux évaluations. Un rattrapage de l'épreuve transversale sera proposée aux étudiants n'ayant pas validé le DU en première session et qui ont eu une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve.

La nouvelle appellation et la nouvelle maquette pédagogique sont acceptées à l'unanimité, moins un vote blanc.

Débat et vote sur le calendrier universitaire pour 2019 - 2020

Monsieur le Doyen invite Madame Christelle Catelain, responsable du service des enseignements, à présenter le projet de calendrier universitaire pour 2019 - 2020. Tant en licence qu'en master 1, il s'agit pratiquement d'une reconduction du calendrier de l'année 2018 - 2019 : dix semaines de cours et deux semaines de rattrapages de cours en fin de semestre, plus une semaine dédiée à l'aide à la réussite en mai ainsi que dix semaines de TD.

Concernant le premier semestre, les enseignants de langues ont souhaité disposer d'une semaine supplémentaire afin de pouvoir rattraper plus facilement les TD annulés ; il leur a été proposé d'avancer le

démarrage des TD de langues d'une semaine, soit au 9 plutôt qu'au 16 septembre, à la condition que la réunion de répartition des TD ait lieu au plus tard le 30 août.

Concernant le second semestre, il a été possible de prévoir une semaine de rattrapage dédiée aux TD ; les TD de langues débiteront comme les autres TD, deux semaines après le début des CM.

Monsieur le Professeur Potteau s'interroge sur le maintien de l'organisation des cours, à savoir 31h30 pour les enseignements magistraux au cours du semestre et 1h30 lors de la semaine dédiée à l'aide à la réussite en mai ; cette reconduction pour 2019 - 2020 est confirmée par Madame Catelain.

Un calendrier spécifique pour l'IPAG est présenté aux membres du Conseil ; là aussi, il s'agit de la quasi-reconduction de celui de l'année en cours, avec deux objectifs : regrouper les sessions d'examens pour les L3, M1 et M2 et favoriser la présentation des étudiants à différents concours de recrutement.

Le calendrier pour 2019 - 2020, en licence, celui en master et enfin celui propre à l'IPAG, sont validés à l'unanimité.

Débat et vote sur une convention établie avec le Tribunal de Commerce de Lille Métropole

Une première convention de prestation de formation continue avait déjà été signée avec le Tribunal de Commerce de Lille Métropole afin de participer à la formation des juges consulaires. Sa reconduction est proposée, avec le maintien de la participation financière demandée au tribunal. En contrepartie, la direction du tribunal s'est engagée à promouvoir auprès de son réseau notre Faculté, lors des campagnes de collecte de la taxe d'apprentissage, pour l'accueil de nos étudiants en stage au sein des entreprises, pour informer l'ensemble du réseau de notre offre de formation continue, y compris en apprentissage. Certains de nos étudiants pourront aussi rencontrer les juges consulaires et participer à des simulations d'audience. La reconduction de la convention est validée à l'unanimité.

Débat et vote sur l'antenne "Insertion professionnelle" de la Faculté

Monsieur Vincent Dupont, assesseur en charge de l'insertion professionnelle et de la réussite des étudiants, présente l'antenne "Insertion professionnelle" de notre Faculté. Service spécifique créé il y a plus de dix ans, il n'existe pas dans toutes les composantes de l'Université et doit faire face depuis quelques années à une montée en charge importante de son activité, avec un renouvellement de l'équipe administrative et des difficultés croissantes d'identification au regard du développement de services transversaux mis en place par l'Université de Lille. L'articulation avec les services du siège, avec leur propres antennes sur site tels le service d'information et d'orientation (SUAIO), le service central sur l'insertion professionnelle et le Hubhouse pour le développement de l'entrepreneuriat étudiant, devra être redéfinie ; de même en interne, l'antenne "Insertion professionnelle" a à collaborer avec plusieurs services tels la Communication, la FTLV et la scolarité masters. La premier acte de cette refondation doit être un nouveau nom pour le service ; après de multiples échanges, Monsieur Dupont propose l'acronyme "R-pros" pour le service, soit "Relations PROfessionnelles et Stages ; le service aura deux missions principales, le suivi de stages effectués par nos étudiants, avec près de 3 000 conventions par an, et les relations avec nos partenaires professionnels : interlocuteur et référent pour les offres de stage et d'emploi, référent pour Lilagora, le réseau social et professionnel développée par notre Université, organisateur du Forum des métiers et des masters et des différentes conférences "métiers", concepteur de la campagne de collecte de la taxe d'apprentissage.

Le projet pour un nouveau service de l'insertion professionnelle présenté par Monsieur Dupont est accepté à l'unanimité, moins 2 "ne prend pas part au vote".

- Référénts "Handicap"

Un quatrième enseignant, Monsieur Antonio Blas, s'est porté volontaire pour rejoindre l'équipe des référents "Handicap". Monsieur le Doyen le remercie et se félicite qu'un enseignant en langue étrangère apporte sa contribution à cette politique de soutien aux étudiants en situation de handicap.

- Agrégation de droit et de science politique

Monsieur le Doyen informe le Conseil que le ministère de l'enseignement supérieur a décidé d'attribuer à l'Université de Lille pour 2019 un emploi de professeur en science politique, avec le budget afférent, dans le cadre du concours de recrutement externe d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Il explique aussi qu'il lui est demandé de faire remonter de suite les éventuelles demandes de poste de professeur à l'agrégation pour les concours ouverts en 2020 (droit public et histoire du droit) et que, dans ce cadre, il a consulté les sections et laboratoires concernés de l'opportunité de faire remonter de telles demandes.

Monsieur le Professeur Voinot souhaite que toute acceptation d'emplois d'enseignants-chercheurs affecté par le ministère de l'enseignement supérieur ait pour préalable la consultation du Conseil de Faculté restreint, cette concertation permettant de s'assurer que ces créations correspondent à des besoins identifiés.

- Sur la répartition des locaux au sein du Campus

Monsieur le Doyen indique que, suite aux débats relatifs à cette question lors du Conseil de Faculté précédent, les discussions se sont poursuivies avec le Doyen de la FFBC-IMMD. Celui-ci a proposé, dans le souci de répondre pour partie à l'inégalité dans la répartition des locaux au sein du Campus, d'adapter les horaires des enseignements de sa Faculté à ceux de la FSJPS et d'ouvrir à la réservation à la FSJPS quatre salles qui étaient jusqu'alors du seul ressort de la FFBC-IMMD (même si cette Faculté conservera une priorité sur ces salles).

Ces avancées permettront de faciliter le développement du projet EVE (Espace de Vie Etudiante) commun aux deux Facultés.

- Sur la Contribution Vie Etudiante - Campus

Monsieur le Doyen indique que, suite, notamment, à la motion proposée par les représentants des étudiants au sein de la Faculté, soutenue par le Conseil de Faculté, et à la mobilisation des membres de la Faculté élus dans les conseils centraux, l'Université s'est engagée à associer beaucoup plus fortement les associations étudiantes ainsi que les composantes à la répartition des fonds liés à la CVEC, selon des modalités encore à préciser. La création d'une application propre à l'Université est aussi un des projets qui sera porté par l'Université dans l'année qui vient, conformément au vœu qui en avait fait par les élus étudiants lors d'un Conseil précédent.

- Sur la mise en place d'une 'boîte aux livres'

Des projets concurrents ou demandes de mise en place d'une 'boîte aux livres' étant remonté à l'équipe décanale par différents canaux (demandes enseignantes, demandes étudiantes), Monsieur le Doyen présente rapidement lesdits projets et propose que la Commission Vie Etudiante se saisisse de cette question pour proposer une solution consensuelle au Conseil de Faculté.

La proposition ne fait pas l'objet de vote, mais fait l'objet d'un consensus.

- Budget 2019

Madame Elsa Claron fait un point sur le budget 2019 :

- ▶ ce budget doit prendre en compte les ressources générées par le master en apprentissage "Juriste d'entreprise" ainsi que le modèle dit "collaboratif" que nous avons choisi pour le développement de la formation continue : l'ouverture des crédits au titre de la formation continue se fait progressivement en fonction de l'effectivité des recettes ;
- ▶ l'ensemble des demandes remontées en matière de personnel et de fonctionnement ont été acceptées par l'Université. Seules les dépenses en investissement sont réduites, passant de 119 500 euros inscrits dans notre demande initiale à 75 000 euros après arbitrage par notre Université. Au total, le budget de la Faculté augmente d'environ 300 000 euros, sous réserve de dégager les ressources propres qui ont été budgétées. Si ces mêmes ressources propres dépassaient ce qui a été prévu, cela pourrait permettre de compenser les sommes non attribuées.
- ▶ La titularisation d'un agent rattaché au service de formation continue après sa réussite à un concours interne n'a pas conduit à l'économie que nous escomptions car nous devons continuer à prendre en charge sa rémunération. La DRH considère que l'emploi de titulaire doit être intégré dans notre prochain dialogue de gestion et que le transfert de prise en charge de la rémunération d'un agent contractuel, recruté au départ sur ressources propres et devenu ensuite fonctionnaire d'Etat, doit être négocié et ne peut être automatique.

- Site Internet et instruments de communication de la Faculté

Monsieur le Doyen accueille Madame Magali Beynel, ingénieure d'études, responsable du service de communication depuis fin 2018. Notre service de communication est composé de deux agents, la responsable et une assistante, Madame Anaïs Trentinella et son activité récente a porté sur la communication visuelle (création d'affiches, refonte des guides, plaquettes, organigrammes, formulaires..) et sur la mise en oeuvre d'une refonte complète du site Internet de la Faculté. Ce projet s'inspire du site de la Faculté de Chirurgie dentaire et comporte des liens vers les centres de recherche rattachés à notre Faculté et vers les associations étudiantes. Surtout, une nouvelle version de l'application informatique Typo 3 sur laquelle est développé notre site offrira de meilleures fonctionnalités. Cette amélioration technique s'accompagnera d'une refonte de l'arborescence des pages et de l'adaptation du design général à la charte établie à ce sujet par notre Université.

Le développement récent de l'activité en communication a porté aussi sur un nouveau dynamisme et une présence accrue de la Faculté sur les réseaux sociaux : 1 167 abonnés sur Facebook, avec des appréciations à la hausse; 300 abonnés sur Twitter en moins d'un mois, développement de la présence de la Faculté sur Instagram, création d'une chaîne spécifique sur Youtube et d'une nouvelle page sur LinkedIn. Chaque événement organisé ou se déroulant au sein de la Faculté bénéficie d'une meilleure visibilité auprès des organes d'information, à travers l'envoi systématique d'un communiqué de presse adapté.

Madame Beynel conclut sa présentation en évoquant plusieurs autres projets : création d'une newsletter mensuelle, réalisation de vidéos portant sur des séquences de formation, refonte de la signalétique du campus Moulins, mise en place et en ligne d'un formulaire unique de demande d'accompagnement dans le cadre d'événements organisés au sein de la Faculté et du Campus.

- Cadrage des formation en matière de langues étrangères

Un groupe de travail mis en place par notre Université a étudié la formation en langue étrangère dispensée dans les composantes et a constaté une grande disparité. Surtout, eu égard au potentiel d'encadrement pédagogique actuel, la constitution de groupes de niveau dans les différents diplômes semble s'imposer : un test de positionnement serait effectué en début de cursus, permettant de réunir les étudiants d'un même niveau dans des groupes homogènes et rendant possible l'adaptation du volume et de la nature des enseignements pour les étudiants ayant déjà un niveau excellent.

- Résultats du premier semestre 2018 - 2019

Monsieur le Professeur Potteau présente des données chiffrées croisées concernant les résultats aux épreuves de premier semestre de la première cohorte d'étudiants ayant intégré notre Faculté via Parcoursup. La population totale des néo-étudiants de la licence 1 en droit a été divisée en trois selon le classement réalisé à partir des données présentes sur Parcoursup par la commission chargée de ce même classement. Ceux qui ont été retenus en priorité ont un taux de réussite de 71 % au premier semestre, avec 13% de défaillants dans la même population. Le deuxième groupe a lui un taux de réussite de 51 %, avec 10 % de défaillants. Pour le dernier groupe, ceux en queue de classement, le taux de réussite atteint 32 %, avec 14% de défaillants. Le taux de défaillance comparable dans les trois groupes traduit vraisemblablement des erreurs d'orientation inhérentes aux candidats. La corrélation entre le taux de réussite aux examens et le classement réalisé à partir des données de Parcoursup tend à conforter la pertinence des critères utilisés pour réaliser le classement initial, même si certaines exceptions sont à noter.

- Question étudiante sur l'organisation des examens

Elodie Cloez demande s'il est possible de ne pas mettre plusieurs épreuves sur la même journée pour une même promotion. En termes d'organisation, l'administration répond que cette période est, toujours, un moment de tension et que lors de cette dernière session, les jours fériés ont encore complexifié le problème. Il a donc fallu faire passer toutes les épreuves des 8500 étudiant.e.s. sur quelques jours, seulement, si bien que certaines promotions ont eu plusieurs épreuves sur la même journée en dépit des efforts pour limiter ces situations. La question de cette organisation soulève un débat sur la notion de contrôle de connaissances des étudiant.e.s et la possible évolution des formes de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.